



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 24 mars 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF





TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant match »

COURRIERS CLUBS

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

28 mars 2025

CHAUMONTEL-LUZARCHES 1

Senior F à 8 poule A

Footclub du 29/01/25

Journée 01, match 30120464 à 20h30 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

29 mars 2025

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U18F à 8 poule A

mail du 27/02/25

Footclub du 22/03/25

Journée 04, match 30120502 à 15h00 contre HERBLAY ES 2

Nouvel horaire : **12h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

ST PRIX ES 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 24/03/25

Journée 06, match 30120447 à 13h30 reçoit FRANCONVILLE FC1

Inversion des équipes ; Nouvel horaire : **13h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

ADAMOIS OL 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 25/03/25

Journée 06, match 30120446 à 14h00 reçoit GROSLAY FC1

Nouvel horaire : **14h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

04 avril 2025

FC2M 2

Senior F à 8 poule A

Footclub du 04/01/25

Journée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Changement de terrain : **Stade municipal, rue du port, Mériel**





05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 23/01/25

Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : **Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

Ent BEAUMONT-MOURS 1

U18F à 8 poule A

Footclub du 17/03/25

Journée 06, match 30120508 du 05/04/2025 reçoit ECOUENFC 1

Nouvelle heure : **13h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

07 avril 2025

Ent BEAUMONT-MOURS 1

Senior F à 8 poule A

Footclub du 06/03/25

Journée 03, match 30120468 du 07/03/2025 DOMONT FC 1 reçoit, stade des fauvelles.

Changement de date : **lundi 07 avril 2025, nouvelle heure : 20h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

11 avril 2025

CHAUMONTEL-LUZARCHES AS 1

Senior F à 8 poule A

Mail - Footclub du ?

Journée 3, match 30120470 à 20h30 contre MERY-MERIEL FC 2

Ent BEAUMONT-MOURS 1

Senior F à 8 poule A

Footclub du 20/03/25

Journée 04, match 30120472 du 21/03/2025 reçoit MAGNY-EN-VEXIN FC1

Changement de date : **11 avril 2025**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

24 mai 2025

ECOUEN FC 1

U18F à 8 poule A

Footclub du 20/03/25

Journée 10, match 30120519 à 17h00 reçoit ST OUEN L'AUMONE AS 1

Changement de date : **24 mai 2025**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

AMENDES

DOMONT FC 1

Senior F à 8 poule A

Journée 04, match 30120473 du 21/03/2025 reçoit CHAUMONTEL-LUZARCHES AS1

Feuille de match irrégulière : format à 11 ; **Amendes 10€**





FORFAIT

FOSES FU 1

U15F à 8 poule A

Journée 5 du 22/03/25, match 30120445 à 15h30 contre ST PRIX ES 1

2^{ème} forfait : **Amende 35€**

MERY-MERIEL FC 2

Senior F à 8 poule A

Journée 04, match 30120471 du 21/03/2025 contre GROSLAY FC 1

1^{er} forfait : **Amende 30€**

